

## Développement acéricole québécois : quatre nouveaux jeunes démarreront prochainement !

**Longueuil, le 7 août 2017** – Le Québec acéricole continue de se développer ! Ainsi, le 3 août dernier, conformément aux règles établies, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a procédé, dans ses bureaux de Longueuil, au tirage au sort pour l'attribution de contingent pour 40 000 nouvelles entailles. Ce volume de production permet à des jeunes de moins de 40 ans de démarrer une entreprise acéricole. Ils intègreront ainsi la mise en marché collective du sirop d'érable pour poursuivre le développement du Québec rural !

Rappelons que la Fédération veut aider la relève à s'établir et pour ce faire, elle octroie annuellement du contingent pour 40 000 entailles pour des jeunes de moins de 40 ans. L'an passé, 11 entreprises de la relève s'étaient partagé ces entailles par tirage au sort.

« La demande est très forte pour s'installer en acériculture et obtenir un contingent de production. Ceci s'explique par la stabilité de notre industrie ainsi que par la demande mondiale croissante qui est de 8 % par année depuis les cinq dernières années, affirme Serge Beaulieu, président de la Fédération. Les jeunes doivent prendre leur place dans cette industrie et nous voulons les aider, voilà pourquoi nous réservons annuellement du contingent spécifiquement pour eux. Bravo aux gagnants ! »

La Fédération s'est adjoint les services d'une firme comptable *Blain Joyal Charbonneau*, représentée par M. Bobby Lim, comptable afin d'être assistée dans le déroulement du tirage qui a été effectué selon les règles de l'art. La firme comptable a entre autres vérifié que les boules identifiées par les numéros de dossier de chacun des 198 projets admissibles étaient déposées dans le baril de tirage. C'était un des mandats de la firme comptable de vérifier le tout, car avec la demande importante en termes de contingent il est primordial de s'assurer de la neutralité du processus.

### Prochaine émission de contingent pour la relève

Le processus d'attribution de contingent de 40 000 entailles se met en branle annuellement au volet relève et les demandeurs ont jusqu'au 15 juin pour soumettre leur dossier. C'est donc un rendez-vous en 2018 pour une nouvelle allocation de contingent. Les gens sont invités à consulter le site [fpaq.ca](http://fpaq.ca) pour plus de détails.

### Processus d'émission de contingent acéricole

Dans sa décision du 7 juin 2016, la RMAAQ habilitait la Fédération à émettre annuellement du contingent. Pour le volet relève, l'émission est automatique et récurrente chaque année. Pour les volets agrandissement et démarrage, la décision doit se baser sur sept critères : croissance des ventes et prévisions de croissance, niveau d'inventaire de la réserve stratégique, niveau d'inventaire des acheteurs, mise à jour des études actuarielles du niveau idéal des inventaires, augmentation de la productivité, taux de respect des délais d'implantation des nouveaux projets et opinion du Conseil de l'industrie de l'érable (association représentant les acheteurs de sirop d'érable). « Nous pouvons ainsi réagir rapidement à la demande des marchés et toujours rester concurrentiels », mentionne M. Beaulieu. Si la Fédération décide d'émettre de nouveaux contingents aux volets agrandissement et démarrage, elle devra prendre sa décision avant le 31 mai 2018 et la publier dans la Terre de chez nous avant le 1<sup>er</sup> juillet afin que les intéressés en soient informés.

### À propos de la Fédération

Depuis 1966, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a pour mission la défense et la promotion des intérêts économiques, sociaux et moraux de 7 300 entreprises acéricoles québécoises, en plus de déployer des initiatives pour assurer la mise en marché collective de leurs produits. Grâce à la qualité du travail de ces acériculteurs, le Québec assure en moyenne 72 % de la production mondiale de sirop d'érable.

[fpaq.ca](http://fpaq.ca) — [@AcericoleQc](https://twitter.com/AcericoleQc)

### Information :

Caroline Cyr  
Conseillère en communication  
Fédération des producteurs acéricoles du Québec  
450 679-7021, poste 8609 — [ccyr@upa.qc.ca](mailto:ccyr@upa.qc.ca)